

**Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

**BANQUE CIC SUD OUEST CIC ST ANDRE DE CUBZAC 4 ALLEE DU CHAMP DE FOIRE 33240 ST ANDRE DE CUBZAC** déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 500 €.

MMe David Davina, représentant de la société 2DP S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 18 ROUTE DE L INTENDANT 33750 BEYCHAC ET CAILLAU, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

DDH

Nombre d'actions : 50

Somme versée : 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 06 décembre 2024

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

Marion Vergnaud  
Chargée d'affaires professionnels

*lu et approuvé*  
*D David*

**CIC Sud Ouest**  
**St André Cubzac**  
4, allée du Champ de Foire  
33240 St André de Cubzac  
Tél 05 57 94 70 96  
Fax 05 57 94 81 09

JST141